© Drogues Info Service - 12 décembre 2025

Forums pour l'entourage

maman déséspérée cannabis

Par Profil supprimé Posté le 24/07/2020 à 16h23

Mon fils a 23 ans; Depuis 5 ans, il fume du cannabis pour calmer un mal être profond. Il est suivi par un psy mais cela ne lui apporte pas grand chose;
Depuis quelques mois, il consomme de plus en plus donc me demande de l'argent pratiquement tous mes jours. Actuellement, je lui donne 200 euros par semaine. Mon mari est furieux et m'a pris ma carte bancaire. Si je ne donne pas d'argent à mon fils, il devient hystérique du fait du manque, il pleure, menace de se suicider; J'avoue que je lui donne de l'argent aussi par lâcheté, pour qu'il me foute la paix mais cela dure de moins en moins longtemps.
Nus avons essayé de le faire hospitaliser d'office lors d'une crise très violente mais les psy ne l'ont pas gardé ("on n'hospitalise pas quelqu'un parce que qu'il menace ses parents pour avoir de l'argent")......
Je sais qu'il faudrait que j'arrête de lui donner de l'argent mais l'état de manque dans lequel il est me fait peur. J'ai peur qu'il se suicide (mon frère s'est suicidé).
Je n'en peux, j'ai des idées noires

8 réponses

Moderateur - 29/07/2020 à 09h35

Bonjour Madame,

Vous cédez aux chantages de votre fils, ce qui ne résout pas le problème de fond. L'argent lui permet de continuer à consommer et donc, en apparence du moins, de calmer temporairement son mal-être. Vous êtes sous une pression importante et évidemment, au-delà de l'idée que vous achetez un peu de tranquillité, vous ne pouvez sans doute pas vous permettre d'avoir l'impression de lâcher votre fils qui se sent mal. Votre histoire personnelle - le suicide de votre frère - rajoute de la pression pour vous. Nous comprenons tout à fait qu'il vous soit difficile de ne pas céder.

Cependant il y a probablement d'autres manières de faire. Vous savez que lui donner de l'argent n'est qu'une solution à très court terme qui ne résout rien. Le cannabis peut l'apaiser un peu mais c'est sans doute déjà moins le cas qu'au début et cela le sera de moins en moins dans le temps car il ne pourra pas augmenter sa consommation continuellement. Une consommation importante peut aussi précipiter des crises et provoquer des troubles psychologiques chez des personnes fragiles. C'est donc un usage à double tranchant pour lui.

Néanmoins, le priver brutalement de cannabis alors qu'il est mal et qu'il n'a pas d'autre perspective n'est pas une solution non plus et précipitera des crises. Lui couper radicalement les vivres comporte donc également des risques.

Nous vous conseillons, à votre mari et à vous-même, d'aller prendre les conseils de professionnels des addictions. Ils pourront vous accompagner dans l'élaboration d'un plan d'action et vous aider à essayer d'y associer votre fils. L'une des priorités sera que votre mari et vous retrouviez un terrain commun. Il est important que vous ayez une attitude unie et cohérente vis-à-vis de votre fils. Cela pourra l'aider même s'il n'est pas d'accord.

Vous trouverez des professionnels des addictions en prenant contact avec un CSAPA (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie). Les consultations sont gratuites. Vous trouverez les coordonnées des centres proches de chez vous en contactant notre ligne d'écoute ou en utilisant notre rubrique "adresses utiles" (colonne de droite ci-contre, sous la carte de France).

En tout cas essayez de poser les choses avec votre mari et éventuellement avec votre fils, afin de quitter "l'urgence", le court terme et de sortir le plus possible de cette pression quotidienne. C'est une condition nécessaire pour pouvoir trouver des solutions durables.

Cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 29/07/2020 à 15h31

Bonjour,

Merci de votre réponse. Mais nous sommes déjà allés au CSAPA : ils nous ont dirigés vers un médecin addictologue du CHS de notre ville . Il suit Benoît une fois par mois, et franchement, cela ne change rien.
Je me suis tournée vers le samsah : mon fils a accepté de déposer un dossier (mais il espère ne pas être suivi)., pour l'instant, c'est mon seul espoir (mais le traitement des dossiers prend des mois).

Cordialement

Profil supprimé - 29/07/2020 à 18h13

Bonjour,

En tant que consommatrice j’ai connu cette période où j’avais des crises si je n’avais pas ce que je voulais notamment l’argent ou la fume. Je ne sais pas quel déclic j’ai eu mais depuis je me suis calmé. Il est certain que votre fils est dans un profond mal être, et il est souvent difficile d’en sortir surtout quand on enfonce le clou avec la consommation.
Personnellement je me persuadais et encore aujourd’hui que c’est un apaisement et une béquille Dans mes troubles. (Ce qui est le cas malheureusement selon ma psy)
Tant que votre fils ne réalisera pas le mal qu’il fait à son entourage et lui même cela sera difficile surtout qu’il a enclenché un mécanisme de culpabilité notamment envers vous en vous disant qu’il va suicider.... est ce un réel mal-être ou pour vous faire craquer face à cette épreuve que vous avez vécu.... n’oubliez pas de vous protégez et faites lui comprendre que vous êtes dépassé et très triste voire au bout de cette situation.

J’ai déjà consulté tout ces genres de centre, ce qui n’est pas plaisant et qui pour ma part ne pas aider à en sortir mais seulement amplifié ma colère.
J’ai mis du temps mais j’ai finalement commencé une thérapie EMDR, vous devriez vous renseigner, cela permet de faire revivre le traumatisme inconsciemment en suivant un mouvement occultiste. Je ne suis pas encore persuadé de l’efficacité, et le fait de faire ce travail peut aussi sur l’instant amplifié le mal être puisque l’on se remet en question en permanence. Mais il est certain que je me sens mieux et que j’accepte l’idée de

ne pas toujours fumer croyez moi c’est un combat.

Et aussi ma mère était la clé de cette facilité à trouver, soit pour l’argent, soit pour les plans et dépannage car elle même est consommatrice. Quand cela c’est arrête brutalement j’étais en colère mais j’ai trouvé d’autre solutions où j’ai fais avec.

En tout cas il faut un déclic à votre fils, et pourquoi pas consulter d’autre forme de thérapie hors du cadre de la drogue qui peut être dur d’accepter dans notre mâl être.

Restez courageuse et présente pour lui, mais ne cédez pas à tout les coups....
bon courage dans cette épreuve difficile mais pas insurmontable.
En espérant vous avoir aider un peu.

Cordialement,

Moderateur - 30/07/2020 à 11h10

Bonjour Hindy87,

Merci pour votre réponse. Je comprends que l'orientation faite par le CSAPA a concerné votre fils. C'est bien lui qui a un problème mais j'envisageais l'idée que vous vous adressiez au CSAPA pour votre mari et vous, pour y trouver un espace de parole neutre où vous puissiez souffler, prendre du recul, discuter de vos solutions à votre niveau en présence d'un professionnel qui puisse vous aiguiller. Votre message initial faisait état de points de vue ou de manières de faire radicalement différents entre votre mari et vous. Essayez de retrouver un terrain commun et un front uni, de vous faire aider pour votre part peut-être pour être moins sensible aux injonctions de votre fils.

Cependant parfois certains CSAPA ne sont pas bien équipés pour recevoir les proches. A ce moment-là essayez peut-être de voir si d'autres centres existent dans votre région ou alors si d'autres types de structures pourraient vous accompagner face à ce problème. Par exemple, comme votre fils semble souffrir de troubles psychiques au-delà de son problème de drogues (c'est ce que nous comprenons à travers l'orientation vers un CHS et l'évocation d'un mal-être profond), il existe une association de soutien pour les familles dont l'un des membres est malade psychique. Elle s'appelle l'UNAFAM : https://www.unafam.org/

Cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 30/07/2020 à 14h44

Bonjour,

Merci melmel pour votre réponse, je vais regarder pour l'EDMR.
L'idée de rencontrer des personnes neutres pour discuter et prendre du recul est très bonne. Je vais voir du côté de notre CSAPA.

Cordialement

Profil supprimé - 22/10/2020 à 17h22

Bonjour

Vous pourriez refuser de lui donner l'argent directement et acheter vous-même du CBD sous forme de fleur ou de résine dans un magasin spécialisé en lui disant que c'est ça ou il se débrouille pour se payer sa conso. Les crises de colère excessives sont normales quand on est en manque, que ce soit pour le tabac, l'alcool, le cannabis ou d'autres drogues encore pires, le fait que vous lui donniez l'argent si facilement fait que le jour où vous le lui refusez, il se braque et tente de vous manipuler en vous faisant peur pour obtenir ce qu'il veux. C'est triste, mais c'est ça l'addiction...

Moi-même je suis fumeuse et c'est mon homme qui paye le matos, et quand je n'y ai pas accès parce qu'il ne veut pas m'en rouler un, je boude, je joue sur sa faiblesse pour qu'il le fasse quand même. J'ai honte de ça, mais ça ne m’empêche pas de le faire, c'est peut-être aussi le cas de votre fils.

Honnêtement, je comprends la réaction de votre mari : vous encouragez votre fils à se détruire en lui fournissant l'argent de sa drogue, sous prétexte que si vous ne le faites pas, il se suicidera. Le réaction est brutale, autant celle de votre fils que celle de votre mari ... Et si vous disiez à votre fils d'aller demander l'argent directement à votre mari ? Comme ça, vu que c'est monsieur qui vous empêche de "sauver" votre fils, il devra lui-même se justifier devant son fils. Et ça leur fera les pattes à tout les deux !

Votre mari est visiblement une figure d'autorité, il se peut que votre fils se calme si monsieur vient gueuler et lui dire ouvertement que c'est lui qui refuse de payer son suicide à petits feux et en passant, votre fils pourra prendre la responsabilité de sa consommation rien qu'en la réduisant pour pouvoir la faire durer plus longtemps.
Limitez également l'argent fourni à un montant fixe mensuel, votre fils apprendra que l'argent ne tombe pas du ciel et que si on veut tout avoir, il faut savoir se modérer et économiser pour que ça marche.
Votre fils ne cherche pas un travail pour financer sa conso ? Peut-être que s'imposer une vie sociale et professionnelle peut l'aider à se calmer avec ça

Ne lâchez rien et gardez courage, rares sont les personnes menaçant de se suicider qui passent à l'acte

Profil supprimé - 26/10/2020 à 05h18

Attention aussi a la délinquance , il faut pas oubliée c'est un ado ce seras toujours moin pire que ça sa mère lui donne de l'argent plutôt que le deal voir vols pour payez sa consommation. Attention aussi qu'il bascule pas sur plus dure comme la cocaïne . Je pense il faut assayez de se rapprocher de lui plutôt que de le jugez et vous jugez en plus comme le fait votre mari . As il déjà assayez de parlez avec lui calmement sans le jugez ou le critiquer sur un ado ça crée une impression de rejet qui peux encore plus augmenté son addiction ça crée 2 camp qui se ferme . Le mieux serais de limiter sa consommation si il vous demande 200 donnez lui que 50 (c'est équivalent de 10gr) par exemple le vendredi et rien d'autre jusqu'au vendredi prochain . Ça l'obligera a fumer moin pour gérez sa semaine . Et si vous voyez que le jeudi il n'a plus rien par exemple ne lui donnez rien . Avant le vendredi comme sa lui il verras sa autrement il va réfléchir , il se diras qu'il aurais du fumer moin pour pas revivre sa il va petit a petit diminuez pour que ça tienne jusqu'au vendredi . Au bout de 3 mois si vous voyez ça marche ne lui donnez plus que 20€ le vendredi et encore 3 mois après seulement 10 le vendredi ainsi dessuite jusqu'à que a la fin peux être pas arrêtez mais qu'il retrouve un usage récréatif au minimum quoi ce sera toujours mieux que la .

Profil supprimé - 29/10/2020 à 18h57

Bonjour madame,
Loin de moi l'idée de vouloir ajouter à votre peine mais si je peux me permettre, d'après votre témoignage, il semblerait que votre fils ne consomme pas que du cannabis... Le comportement que vous décrivez ressemble

à celui de quelqu'un qui est accro au crack... De plus, personne ne dépense 200€ par semaine pour du cannabis, ça n'existe tout simplement pas. Je suis navrée de vous le dire, mais c'est important.
N'hésitez pas à demander de l'aide au CSAPA, faites-leur part de vos interrogations et inquiétudes, bien qu'ils ne puissent évidemment pas rompre le secret médical, l'équipe doit être à l'écoute de la famille du patient, aussi, d'autant plus quand il est jeune !
Je vous souhaite bon courage.